



## QUESTIONS ET RÉPONSES n° 1

**Ce document de questions et réponses est publié le 15 septembre 2015.**

### **Question 1**

Je vous écris au sujet de la demande de propositions relative à l'« Élaboration d'un plan stratégique et de projets pilotes de validation de principe afin de vérifier l'utilisation de mécanismes de finance sociale dans le domaine de la prévention du crime ».

Les raisons de mon courriel sont doubles : 1) Vous faire une suggestion (amélioration apportée aux besoins pendant la demande de soumissions); 2) Vous poser une question.

#### A) Suggestion

À l'article 6.2 de l'énoncé des travaux, nous suggérons d'ajouter cet élément aux tâches énoncées :

- Aider SP à solliciter l'intérêt des investisseurs et à réunir des fonds auprès des investisseurs afin de financer les projets pilotes.

#### B) Question

Est-ce que l'entrepreneur retenu (c.-à-d. la personne ou l'organisation qui exécute les phases 1 et 2) peut également être retenu pour exécuter les activités de travail (p. ex. mobilisation de capitaux, gestion continue du rendement, etc.) au-delà de la fonction de gestion de projet requise à la phase 2?

### **Réponse 1**

A) Sécurité publique Canada modifiera l'énoncé des travaux afin d'inclure cette suggestion sur une base optionnelle. Veuillez voir la modification n° 1.

B) Pour l'instant, on ne sait pas si le soumissionnaire retenu serait exclu de la Phase 2 pour exécuter les activités de travail au-delà de la fonction de gestion de projet.

Les soumissionnaires ont l'obligation de respecter en tout temps les certifications de la Partie 6 de la demande de propositions pendant la période d'évaluation de soumissions (avant l'attribution du contrat) et après l'attribution du contrat, y compris la certification relative aux conflits d'intérêts.

Par ailleurs, les articles 14 et 15 des clauses du contrat subséquent exigent également que l'entrepreneur évite tout conflit d'intérêts apparent ou réel pendant l'exécution du travail. Cette exigence comprend aussi l'exclusion potentielle de déposer une soumission pour un travail pouvant représenter un conflit d'intérêts.

### **Question 2**

Dans les exigences cotées, le sous-total de points pour la C3 est de 40 points. Pouvez-vous confirmer que le total correct est de 50 points?

### **Réponse 2**

Oui, le sous-total des points pour la C3 est de 50. Voir la modification n° 1.



### **Question 3**

Pour la Phase 2, nous reconnaissons que les ressources précisées dans le Tableau 5 sont uniquement aux fins d'évaluation financière, mais pouvons-nous énumérer plus d'une ressource au même tarif quotidien?

### **Réponse 3**

Il est acceptable d'énumérer plus d'une ressource au même tarif quotidien.

### **Question 4**

En ce qui a trait à la Phase 2, on indique une limite financière générale de 50 000 \$ et on prévoit des niveaux d'efforts de 40 jours pour la ressource principale et de 12 jours pour une ressource de soutien. Le soumissionnaire peut-il redistribuer les niveaux d'effort entre les ressources indiquées dans la proposition de façon à utiliser le temps de la manière la plus efficace?

### **Réponse 4**

La Phase 2 des travaux sera fondée sur des autorisations de tâche seulement. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la nature exacte des travaux requis. Par conséquent, le niveau d'effort fondé sur un nombre de jours est établi uniquement à des fins d'évaluation.

### **Question 5**

Concernant la Phase 2, à l'article 11.2 de l'énoncé des travaux, on prévoit que tous les travaux de la Phase 2 se dérouleront pendant l'exercice financier allant d'avril 2016 à mars 2017. S'attend-on à ce que les projets pilotes en tant que tels soient terminés pendant cette période ou est-il seulement question de terminer une étude de faisabilité et le volet d'administration?

### **Réponse 5**

En raison de la portée des travaux liés à la mise en œuvre de la Phase 2, on s'attend à ce que les travaux des projets pilotes puissent aller au-delà de mars 2017.

### **Question 6**

J'ai quelques questions sur cette demande de propositions et je n'arrive pas trouver les réponses sur Internet ou dans la DP. Voici mes deux principales questions :

- a) Y a-t-il un budget maximal autorisé pour la Phase 1 du projet?
- b) Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Comité permanent de la sécurité publique et nationale ou d'une autre entité, a-t-il retenu les services d'experts-conseils auparavant pour étudier le concept de la finance sociale dans le domaine de la prévention du crime? Ou dans tout autre domaine? Êtes-vous en mesure de donner le nom de ces experts-conseils?

### **Réponse 6**

- a) Il n'y a pas de plafond au budget, mais le Ministère cherchera le meilleur rapport qualité-prix lors de l'évaluation des soumissions.
- b) Jusqu'à maintenant, Sécurité publique Canada n'a pas retenu les services d'experts-conseils pour étudier la finance sociale dans le domaine de la prévention du crime. D'autres ministères ou organismes du gouvernement du Canada ont peut-être déjà fait appel à des experts-conseils dans le domaine de la prévention du crime. En ce qui a trait aux autres domaines, Emploi et Développement social Canada (EDSC) est responsable des dossiers de la finance sociale et de l'innovation sociale pour le gouvernement du Canada et il pourrait avoir fait appel à des



experts-conseils. D'autres ministères s'intéressent aussi à cet outil et pourraient aussi avoir embauché des experts-conseils. Nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information et nous encourageons les soumissionnaires à communiquer directement avec EDSC et d'autres ministères pour obtenir d'autres renseignements.